



Le Conseil national des barreaux a été alerté sur la situation récente des avocats en Tunisie, la répression dont ils sont l'objet et les entraves mises à leur libre exercice professionnel.

Dans le cadre des liens étroits qui unissent les Barreaux tunisien et français, le Conseil national a dépêché Richard Sédillot, vice-président de la Commission Libertés et droits de l'homme du Conseil, qui s'est rendu en Tunisie du 6 au 8 janvier 2011 afin de s'informer sur la situation des confrères tunisiens et leur apporter le soutien du Barreau français.

Le Conseil national des barreaux a organisé le 10 janvier, à son siège, une conférence de presse consacrée à la situation des avocats en Tunisie et aux très récents événements dans cet Etat.

Etaient associés à cette conférence de presse Souhayr Belhassen, Présidente de la FIDH, Anne-Laurence Lacroix, secrétaire général adjointe de l'Organisation Mondiale Contre la Torture, Martin Pradel, avocat au barreau de Paris, et Mathieu Routier, coordinateur de projet du réseau Euro-méditerranéen. La conférence de presse était animée par le Bâtonnier Christian Charrière-Bournazel, vice-président du Conseil national des barreaux, et Richard Sédillot, en présence d'Alain Mikowski, Président de la Commission Libertés et droits de l'homme du Conseil national des barreaux.

A l'occasion des récents événements en Tunisie, des avocats tunisiens ont subi de la part des forces de l'ordre des pressions et des violences physiques. Ils ont été empêchés d'accéder à des salles d'audience, interpellés et, pour certains, arrêtés et placés en garde à vue. Leur liberté d'exercice de la profession d'avocat a donc été entravée.

Il a été indiqué que des avocats engagés auprès de la population de Sidi Bouzid, lors d'événements dramatiques survenus récemment dans cette ville, ont fait l'objet de menaces. Deux d'entre eux ont été interpellés, certains frappés, notamment dans le palais de justice.

Le 31 décembre 2010, les avocats se sont mobilisés à l'appel du Conseil national de l'Ordre des avocats de Tunisie. Ils portaient un petit ruban rouge en signe de soutien au mouvement de protestation de Sidi Bouzid. Abderrazak Kilani, Bâtonnier de l'Ordre des avocats de Tunisie, a indiqué que plusieurs avocats ont été frappés, pourchassés et insultés par des policiers, y compris dans des salles d'audience, notamment à Tunis, Grombalia, Sousse, Monastir, Mahdia, Gafsa et Jendouba.

Richard Sédillot et Martin Pradel, avocats, présents en Tunisie du 6 au 8 janvier, ont apporté le soutien des avocats français à leurs confrères tunisiens. Ils ont pu s'informer directement de leur situation et confirmer les éléments portés à l'attention du Conseil national des barreaux sur les atteintes à la profession d'avocat en Tunisie. Ils en ont témoigné lors de la conférence de presse du 10 janvier.

Ils ont également témoigné des violations des droits de l'homme en Tunisie et des atteintes à la liberté de l'information et à l'exercice de leur profession par les journalistes tunisiens et étrangers.



Christian Charrière-Bournazel a demandé que les exactions à l'encontre des avocats, des journalistes et de la population tunisienne cessent et que les droits fondamentaux des personnes soient respectés.

Souhayr Belhassen a demandé la suspension des négociations avancées sur un « statut avancé » de partenariat entre l'Union européenne et la Tunisie en raison des violences dans ce pays.

Le Conseil national des barreaux reste mobilisé dans son soutien au barreau tunisien avec lequel il est lié par un accord de coopération.

11 janvier 2011